

Il coûtera dorénavant beaucoup plus cher de chauffer les nouvelles maisons au gaz qu'à l'électricité

Montréal, le 17 mai 2023 - Greenpeace Canada, Nature Québec, Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) et le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) mettent en garde les municipalités, les entrepreneurs en construction et les acheteurs de maisons neuves relativement à l'[annonce récente d'Énergir](#) qui forcera ses futur-e-s client-e-s à acheter du gaz naturel renouvelable (GNR). Non seulement le GNR devrait être réservé pour les usages plus difficiles à électrifier, mais en plus son utilisation fera exploser la facture de chauffage de la clientèle.

En effet, selon une nouvelle analyse réalisée par Écohabitation¹, les propriétaires d'une maison neuve équipée d'une fournaise au gaz naturel auxquels s'imposera dès 2024 l'exigence d'achat de GNR auront des dépenses énergétiques annuelles supérieures d'au moins 600 \$ que pour une maison chauffée par des plinthes électriques, et d'au moins 1 300 \$ si leur maison était équipée d'une thermopompe pour climat froid. Sans compter que cela pourrait également faire baisser la valeur de revente des nouvelles constructions comme l'énergie y sera plus chère.

Les groupes soulignent également que s'ils désirent participer au programme biénergie d'Énergir et d'Hydro-Québec, les propriétaires d'une maison neuve équipée d'une fournaise au gaz et d'une thermopompe standard devront payer plus de 400 \$ annuellement de plus que leurs voisins munis d'une thermopompe similaire avec un accumulateur de chaleur.

« Énergir a mentionné [s'attendre à perdre des ventes](#) dans le marché résidentiel, mais c'est beaucoup plus que ça : il s'agit d'une complète révolution dans la position concurrentielle des énergies de chauffage, puisqu'il sera dorénavant beaucoup plus cher de chauffer une maison neuve au gaz qu'à l'électricité! Il s'agit d'un changement de paradigme en faveur de l'électrification. » déclare Jean-Pierre Finet, analyste et porte-parole pour le ROEÉ.

Les groupes rappellent qu'il y a [à peine 1%](#) de gaz naturel renouvelable dans le réseau de distribution d'Énergir au Québec et que les spécialistes du domaine s'entendent pour dire qu'il existe d'autres solutions matures, 100 % électriques et prêtes à l'emploi pour décarboner les bâtiments. Ils concluent en affirmant qu'« il n'y a absolument aucune raison valable pour consommer du GNR dans les nouvelles constructions. Le seul choix sensé pour le climat et pour le portefeuille est de mettre fin à tout nouveau raccordement au gaz dans le résidentiel... qu'il soit fossile ou renouvelable ».

¹ Voir tableau et graphique sous le communiqué

RENSEIGNEMENTS

Emmanuel Patola, Comité environnement du Syndicat de la fonction publique (SCFP-Québec),
514 777-9848 | emmanuel.patola@icloud.com

Jean-Pierre Finet, analyse, Regroupement des organismes environnementaux en énergie, 514-
515-1957 | jpierre.finet@gmail.com

Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie, Greenpeace Canada
514-594-1221 | pbonin@greenpeace.org

Emmanuelle Rancourt, Nature Québec,
418 648-2104 | emmanuelle.rancourt@naturequebec.org

Tableau et graphique de présentation des données (Source Écohabitation)

Facture énergétique 2023 d'une nouvelle maison avec un système de chauffage :

	Facture énergétique annuelle	Entretien annuel	Total
<i>100% gaz naturel renouvelable (fornaise efficace au gaz)</i>	2 300 \$	450 \$	2 750 \$
<i>100 % électrique (plinthés ou fournais électriques)</i>	1 987 \$	150 \$	2 137 \$
<i>100% électrique (thermopompe standard + appoint électrique)</i>	1 255 \$	150 \$	1 405 \$
<i>Biénergie GNR (fornaise efficace au gaz et thermopompe standard)</i>	1 297 \$	450 \$	1 747 \$
<i>100% électrique avec gestion de pointe (thermopompe standard + ATC)</i>	1 180 \$	150 \$	1 330 \$

Facture énergétique 2023 d'une nouvelle maison avec un système de chauffage :

